



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 72753

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance de la carte nationale d'identité (ou d'un titre équivalent) est payante en Grèce. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

En Grèce, le coût d'une carte nationale d'identité (première immatriculation, à partir de l'âge de quatorze ans) est de 0,23 euro de timbre fiscal apposé sur la demande d'immatriculation. En cas de vol, perte ou destruction, le coût de la délivrance d'une nouvelle carte est de 9 euros, également sous la forme d'un timbre fiscal. Aucune réduction ou exemption n'est prévue.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72753

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8289

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9699